### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 25 mars 2011 (convocation du 14 mars 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, Mme CURVALE Laure, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max. M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, Mme ISTE Michèle. M. LABARDIN Michel. M. LABISTE Bernard. M. LAMAISON Serge. Mme LIRE Marie Françoise. M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita. M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, FRANCOIS Béatrice, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, MIle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul. M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. MANGON Jacques, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. QUANCARD Denis, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

- M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40
- M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
- M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
- M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
- M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h
- M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
- M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
- Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h
- M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique
- Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
- Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert
- MIle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine
- M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
- Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle

- M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
- M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
- M. LOTHAIRE Pierre à M. DUPOUY Alain
- M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
- M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
- M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUVEYRE Matthieu
- M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
- M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
- M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
- M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
- M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
- M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
- M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

LA SEANCE EST OUVERTE

## DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 25 mars 2011

PRESIDENT Direction de la communication

N° 2011/0126

## Marchés Publics - Prestations de communication - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du lot n°10

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

## Rapport de présentation :

Dans le cadre de plusieurs marchés (marchés n°10037 Z, n°10038Z, n°10039Z, n°10040Z, n°10080636R, n°10090570R, n°100174R, n°100175R et n °100229R pour ne citer que les principaux), la Communauté Urbaine de Bordeaux avait confié à divers prestataires la réalisation de prestations en communication de différentes natures (organisation d'événements et manifestations, travaux de la chaîne graphique et impression de documents, enquêtes et sondages, etc...). Ces marchés arrivant à échéance pour la majorité d'entre eux au cours des mois de mars, avril ou mai 2011, il convient de procéder à leur renouvellement.

Pour ce faire, une mise en concurrence a été lancée le 5 août 2010 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour rechercher des prestataires spécialisés capables de répondre aux différents besoins en ce domaine. Compte tenu du montant estimé de l'ensemble des prestations (1 020 000 € HT sur la durée maximale de 4 ans) la publicité a été lancée au niveau européen.

Dans le cadre de ce renouvellement, une réflexion a toutefois été engagée sur la manière dont les prestations seraient dévolues. En effet, auparavant, les différentes prestations étaient regroupées dans le cadre de marchés globaux (cités ci-dessus), le titulaire faisant réaliser de nombreuses opérations à des sous-traitants. Aussi, et afin de faire jouer pleinement la concurrence, les prestations ont été identifiées, en fonction de leur nature, dans 12 lots distincts conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des Marchés Publics. Ces lots feront l'objet de marchés séparés, de type à bons de commande selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics, avec montant minimum et sans maximum ou encore sans minimum et maximum, ainsi qu'il suit :

- lot n<sup>o</sup>: Prestations multimédias et audiovisuel les - minimum 10 000 € HT - lot n<sup>o</sup>: Exécution gravure et impression de doc uments par presse rotative

- minimum 40 000 € HT

- lot n3: Exécution gravure et impressions de doc uments en offset

- minimum 20 000 € HT
- lot n<sup>4</sup>: Impression de documents en sérigraphie minimum 10 000 € HT
- lot n5: Réalisation d'événements minimum 50 000 € HT
- lot n%: Scénographie de lieux pour diverses ma nifestations minimum 20 000 € HT
- lot n? : Conception et réalisation d'actions li ées aux Juniors du Développement - minimum 50 000 € HT
- lot n%: Prestations Internet et multimédia mi nimum 20 000 € HT
- lot n<sup>9</sup>: Rédactions multimédias minimum 20 0 00 € HT
- lot n°10 : Etudes et sondages : enquêtes quantita tives minimum 20 000 € HT
- lot n°11: Etudes et enquêtes qualitatives min imum 10 000 € HT
- lot n<sup>1</sup>2: Relations presse pas de minimum ni de maximum

Pour les années à venir la Communauté Urbaine de Bordeaux poursuit, au moyen notamment des différents marchés à conclure, plusieurs objectifs généraux ; ces objectifs sont par ailleurs rappelés dans le cahier des charges remis aux opérateurs économiques candidats à la consultation :

- faire connaître et reconnaître le rôle de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans l'offre de services quotidiens comme dans l'aménagement et le développement de l'agglomération,
- se rendre plus lisible dans ses actions et mieux perceptible dans ses interventions majeures au service du cadre de vie des habitants du territoire,
- contribuer à une mise en œuvre dans de bonnes conditions des projets, dans les phases de concertation et d'accompagnement de travaux,
- être à l'écoute des habitants : recueillir leurs aspirations et développer la diffusion d'information, notamment par le biais des TIC,
- inciter à la participation et à l'expression des habitants sur les grands débats de l'agglomération,
- appuyer le développement économique en renforçant la communication vis-à-vis des entreprises et l'attractivité de l'agglomération.

La signature des lots 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 11 attribués par la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 décembre 2010 a été autorisée par délibération n°2011/0007 en date du 21 janvier 2011,

La signature des lots 4, 5 et 9 attribués par la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 janvier 2011 a été autorisée par délibération n°201 1/0067 du 11 février 2011.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 2 mars 2011 a attribué le lot n°10 relatif aux « Etudes et sondages : enquêtes quantitatives ».

La signature du marché à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable en application du 4° de l'article L2122-21-1, il convi ent par la présente d'autoriser le Président à signer ledit marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil de Communauté,

**VU** les articles L2122-21, L2122-21-1 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

**VU** les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

VU la décision de la Commission d'Appel d'offres en date du 2 mars 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de souscrire les marchés de prestations de communication nécessaires à la mise en œuvre des actions de communication de la Communauté Urbaine de Bordeaux et notamment le marché relatif aux « Etudes et sondages : enquêtes quantitatives »

#### **DECIDE**

<u>Article 1 :</u> le Président est autorisé à signer, dans les conditions ci-après, le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 mars 2011 :

- lot n°10 : « Etudes et sondages : enquêtes quantitatives » d'un montant minimum de 20 000 € HT dont l'attributaire est la société **LH2**, d'une durée initiale de 1 an à compter de la date de notification, reconductible 3 fois pour la même période,

<u>Article 2</u>: le Président est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>Article 3</u>: les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal des exercices concernés au chapitre 011, et suivants les marchés, aux articles 6228, 6236, 6226 et 6233, fonction 0230, CRB VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 AVRIL 2011

**PUBLIÉ LE: 12 AVRIL 2011** 

M. ALAIN CAZABONNE